

**UNATOS**  
**FSU**



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

TRIMESTRIEL

AVRIL 2011

N° 87

Prix : 1,52 €

JOURNAL  
UNATOS-FSU

**Essence, Gaz, Électricité,  
Alimentation, Santé...  
Les Prix explosent !!**

**Une Politique Salariale Désastreuse :  
2011, 2012, 2013 années blanches  
Malgré la hausse des prix !**

**Élections  
Professionnelles 2011  
Avec l'UNATOS-FSU Soyez Acteur  
Continuez à AGIR et à PESER**



## 1<sup>er</sup> Mai Unitaire

# 1<sup>er</sup> mai

CFDT - CGT - FSU - Solidaires - UNSA

Solidarité  
internationale  
et progrès social

**Le 1<sup>er</sup> mai, journée de solidarité internationale du monde du travail,** prend un relief particulier dans un monde marqué par des évolutions majeures.

**Les organisations CFDT - CGT - FSU - Solidaires - UNSA expriment leur soutien** aux peuples des pays arabes qui se soulèvent pour la dignité et la liberté. Partout dans le monde, cette onde de choc salutaire bouscule les dictatures et porte un message d'espoir de liberté, de démocratie et de progrès social.

**Elles font aussi du 1<sup>er</sup> mai une journée de solidarité européenne** en dénonçant les politiques d'austérité imposées par les Etats membres de l'Union et les Institutions européennes pour « assainir » les dépenses publiques. Les salarié(e)s ne doivent pas payer le coût d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

**En France, le 1<sup>er</sup> mai 2011 se déroule dans un contexte de crise économique et sociale** qui creuse les inégalités et mine la cohésion sociale, un contexte de tension sociale toujours forte liée aux préoccupations des salariés en matière d'emploi, de salaires et de conditions de travail qui se sont exprimées fortement dans les mobilisations de 2009 et 2010 face à la crise et à la réforme des retraites.

**Partout participons aux manifestations unitaires pour :**

- **Donner la priorité à l'emploi** par des politiques économiques et sociales prenant appui sur une réelle politique industrielle qui réponde aux impératifs écologiques et des services publics de qualité, favorisant la réduction des inégalités. Prioriser des mesures en faveur des jeunes. Mettre fin au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- **Améliorer les salaires, les pensions et le pouvoir d'achat**, permettre à chacun de vivre dans la dignité en garantissant le droit pour toutes et tous à une protection sociale solidaire et de haut niveau tout au long de la vie ; Faire reculer les inégalités entre les femmes et les hommes
- **Améliorer les conditions de travail** et faire reconnaître la pénibilité ;
- **Lutter pour l'égalité des droits et contre toutes les discriminations**, notamment concernant tous les travailleurs migrants.

**L'exigence d'une vie meilleure** faite de justice sociale, du respect des droits fondamentaux, d'un travail décent, reconnu et valorisé doit se faire entendre.

**Mobilisons-nous** pour le « vivre ensemble », la solidarité entre les salariés et l'égalité des droits, le choix de la paix, le choix du social. C'est de cette façon que reculeront l'exclusion, le racisme, le rejet de l'autre.

**Nos organisations appellent tous les salariés, les chômeurs et les retraités à participer aux manifestations unitaires organisées dans toute la France.**





## Crise économique, injustice sociale : notre quotidien...

**D**ans un contexte de crise économique et sociale qui perdure où les injustices sociales sont de plus en plus insupportables, le Président de la République cherche en utilisant **Une fois de plus**, la laïcité comme instrument pour promouvoir des discours d'exclusion et des projets qui, en fait, vont à l'encontre des valeurs qu'elle incarne.

Le gouvernement et toutes les collectivités territoriales doivent respecter le principe de l'absence de toute implication dans l'organisation, le fonctionnement et le financement des associations culturelles et des religions quelles qu'elles soient. La France est une république laïque, cela signifie qu'aucune discrimination en fonction de la religion ou de l'origine ne peut être acceptée.

**Pour l'UNATOS et la FSU**, les enjeux autour des questions touchant à la laïcité s'inscrivent dans la défense des valeurs d'égalité, de la liberté de conscience, du refus de la xénophobie et du racisme.

C'est en violant certains principes de la laïcité tout en tentant de lui faire dire des choses contraires à sa nature même, qu'est ainsi menacé l'avenir d'un vivre ensemble démocratique. L'heure est à la vigilance et à l'action avec toutes les forces syndicales et sociales.

**La situation actuelle constitue** un terreau pour l'extrême droite et les idées qu'elle développe. L'exigence démocratique passe par la réduction des inégalités, la lutte contre le chômage et la précarité, l'amélioration du pouvoir d'achat, l'accès de tous à la protection sociale et par une politique d'éducation et de formation ambitieuse. Il faut aujourd'hui apporter des réponses concrètes aux questions auxquelles sont confrontés les salariés, les jeunes, les chômeurs et l'ensemble des citoyens : emploi, pouvoir d'achat, protection sociale, éducation, santé, justice... Les services publics et la Fonction Publique ont un rôle important à y jouer.

**L'UNATOS, la FSU** continuent de dénoncer la politique d'austérité menée par le gouvernement. Les prix augmentent et notamment ceux des loyers, le pouvoir d'achat des salariés baisse alors que les grandes entreprises et les banques ont reconstitué leurs marges et que les profits redistribués aux spéculateurs explosent. S'il est question de supprimer le bouclier fiscal, l'ISF serait réformé afin de continuer de protéger les grandes fortunes. Une réforme de la fiscalité pour davantage de justice s'impose. Il est urgent de travailler à un autre partage des richesses !

**Dans la Fonction publique**, l'UNATOS demande l'arrêt des suppressions d'emploi et la création d'un collectif budgétaire pour répondre aux besoins. Elle dénonce le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et le gel du point d'indice et la hausse des retenues pour pension entraînant une baisse du pouvoir d'achat. Elle appelle les personnels à signer massivement la pétition unitaire "Oui à l'augmentation des salaires dans la Fonction publique". Tout comme elle appelle à assurer le succès de la pétition pour la défense du pouvoir d'achat des retraités.

Notre engagement dans le collectif des **Etats Généraux du Service Public** se poursuit.

Les batailles pour le Service public s'installent dans l'opinion.

Les Etats Généraux des Services Publics dans lesquels est investie la FSU rentrent en résonance avec les mobilisations de Collectivités Territoriales défendant leurs services publics.

**La campagne "le Service public, on l'aime, on le défend"** que la FSU a lancée est un outil d'action important. Il fait le lien entre les questions posées aux différents secteurs publics, entre les différentes actions en cours. Il permet aux personnels comme aux usagers de dire massivement en quoi cette politique est néfaste et dangereuse pour l'avenir et d'exprimer des propositions pour développer et améliorer encore les services publics et la Fonction Publique.

Georges POLI  
Co/ Secrétaire Général



### Sommaire

- P 2** 1er Mai Unitaire
- P 3** Editorial
- P 4** Comment calculer...
- P 5** Grille indiciaire
- P 6** Rendez-vous salarial 2011
- P 7** Oui à l'augmentation des salaires...
- P 8/9** Protocole Non Titulaires
- P 10** PTL : Fusion dans le corps des ITRF
- P 11** Elections 20 octobre 2011
- P 12** La Dépendance
- P 13** Signer la Pétition...
- P 14** Infos... Infos...
- P 15** Les Contacts UNATOS / Pub GCU
- P 16** Pub MAIF



### Régions ATOS, n° 87 - Avril 2011

Publication de l'UNATOS-FSU (personnels agents, techniques, ouvriers et de service).

Directeur de publication : Georges POLI

Rédacteur en chef : Patrick VOLLE

Comité de rédaction : S. RICHARD - E. OLIVIERI

P. ASSANTE - N. LONJOU

Publicité : Clotilde POITVIN - Tél. 05.55.24.14.03

Imprimerie : SEILPCA - 17, Cours d'Estienne d'Orves

13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

UNATOS-FSU : 17, Rue Melchion, 13005, Marseille

Tél. 04.95.08.11.33 - Fax. 04.95.08.11.34

CPPAP N° 0710S07463 - Dépôt légal 16 février 2011

Prix du N° 1,52 € - Prix de l'abonnement annuel :

1) Personnel Education Nationale : France 18 € - Etrangers et DOM-TOM : 22 € - 2) Autres : France - Etranger : 25 €



## COMMENT CALCULER SON TRAITEMENT ?

Toutes les retenues se font sur le traitement brut. Les indemnités diverses (NBI, IAT, IFTS...) en fonction de la spécificité de l'emploi peuvent donner lieu aussi à retenue.

**Le minimum de rémunération** s'établit à l'INM 295 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 soit **1365,93 €** brut.

### A AJOUTER AU TRAITEMENT :

**Le régime indemnitaire :** Il est différent d'une collectivité à une autre. Voir votre fiche de paye.

**L'Indemnité de Résidence :** c'est un pourcentage du traitement brut : Zone 1 : 3%, Zone 2 : 1%, Zone 3 : 0%

**La Nouvelle Bonification Indiciaire :** Si vous en êtes attributaire.

### Le Supplément Familial de Traitement :

• Pour un enfant et pour tous les indices : **2,29 €**

Pour deux enfants de l'INM 295 à l'INM 449 : **73,04 €**

❖ A l'INM 463 **74,98 €**

❖ A l'INM 465 **75,26 €**

❖ A l'INM 467 **75,54 €**

❖ A l'INM 489 **78,59 €**

❖ A l'INM 491 **78,87 €**

❖ A l'INM 514 **82,06 €**

Pour trois enfants de l'INM 295 à l'INM 449 : **181,56 €**

❖ A l'INM 463 **186,74 €**

❖ A l'INM 465 **187,48 €**

❖ A l'INM 467 **188,22 €**

❖ A l'INM 489 **196,37 €**

❖ A l'INM 491 **197,11 €**

❖ A l'INM 514 **205,63 €**

Par enfant supplémentaire de l'INM 295 à l'INM 449 : **129,31 €**

❖ A l'INM 463 **133,19 €**

❖ A l'INM 465 **133,75 €**

❖ A l'INM 467 **134,31 €**

❖ A l'INM 489 **140,42 €**

❖ A l'INM 491 **140,97 €**

❖ A l'INM 514 **147,36 €**

### A SOUSTRAIRE DU TRAITEMENT :

**La Contribution de Solidarité :** 1% à partir de l'indice 296 soit **1370,56 €**.

**Contribution Sociale Généralisée :** 7,5% de 97% du salaire brut pour les actifs et 6,6% de la pension brute pour les retraités.

**Contribution au Remboursement de la Dette Sociale :** 0,5% sur 97% du salaire brut. Y sont assujettis les actifs comme les retraités.

**Pension Civile ou CNRACL : Pour les actifs uniquement :** 8,12% du montant du traitement indiciaire + ses éventuels rappels. + *Attention, la NBI reste soumise à l'ancien taux : 7,85%.*

**Régime Additionnel Fonction Publique :** 5% pour l'agent et 5% pour l'employeur sur tous les éléments de rémunération soumis à la CSG.

### Rappel cotisation MGEN :

#### Actifs :

2,9% du TIB + primes et indemnités.

Cotisation plancher 33,58€ / mois

#### Retraités :

3,47% du montant brut de la pension + pension complémentaire obligatoire

Cotisation plancher 39,58€/mois

#### Ayant droit :

65% de la cotisation du membre participant

#### Enfants :

Moins de 18 ans : 7,50€/mois

Plus de 18 ans : 18,25€/mois

### CATEGORIE C - Echelle 3

échelon	Indice nouveau majoré	Durée de passage moyenne	durée de passage minimale
1 <sup>er</sup>	295	1 an	1 an
2 <sup>ème</sup>	296	2 ans	1 an & 6 mois
3 <sup>ème</sup>	297	2 ans	1 an & 6 mois
4 <sup>ème</sup>	298	3 ans	2 ans
5 <sup>ème</sup>	300	3 ans	2 ans
6 <sup>ème</sup>	305	3 ans	2 ans
7 <sup>ème</sup>	312	4 ans	3 ans
8 <sup>ème</sup>	319	4 ans	3 ans
9 <sup>ème</sup>	326	4 ans	3 ans
10 <sup>ème</sup>	338	4 ans	3 ans
11 <sup>ème</sup>	355		

### CATEGORIE C - Echelle 4

échelon	Indice nouveau majoré	Durée de passage moyenne	durée de passage minimale
1 <sup>er</sup>	296	1 an	1 an
2 <sup>ème</sup>	297	2 ans	1 an & 6 mois
3 <sup>ème</sup>	298	2 ans	1 an & 6 mois
4 <sup>ème</sup>	300	3 ans	2 ans
5 <sup>ème</sup>	308	3 ans	2 ans
6 <sup>ème</sup>	316	3 ans	2 ans
7 <sup>ème</sup>	325	4 ans	3 ans
8 <sup>ème</sup>	335	4 ans	3 ans
9 <sup>ème</sup>	345	4 ans	3 ans
10 <sup>ème</sup>	356	4 ans	3 ans
11 <sup>ème</sup>	369		

### CATEGORIE C - Echelle 5

échelon	Indice nouveau majoré	Durée de passage moyenne	durée de passage minimale
1 <sup>er</sup>	297	1 an	1 an
2 <sup>ème</sup>	298	2 ans	1 an & 6 mois
3 <sup>ème</sup>	299	2 ans	1 an & 6 mois
4 <sup>ème</sup>	308	3 ans	2 ans
5 <sup>ème</sup>	318	3 ans	2 ans
6 <sup>ème</sup>	328	3 ans	2 ans
7 <sup>ème</sup>	338	4 ans	3 ans
8 <sup>ème</sup>	350	4 ans	3 ans
9 <sup>ème</sup>	362	4 ans	3 ans
10 <sup>ème</sup>	379	4 ans	3 ans
11 <sup>ème</sup>	392		

### CATEGORIE C - Echelle 6

échelon	Indice nouveau majoré	Durée de passage moyenne	durée de passage minimale
1 <sup>er</sup>	325	2 ans	1 an & 6 mois
2 <sup>ème</sup>	336	2 ans	1 an & 6 mois
3 <sup>ème</sup>	347	3 ans	2 ans
4 <sup>ème</sup>	360	3 ans	2 ans
5 <sup>ème</sup>	377	3 ans	2 ans
6 <sup>ème</sup>	394	4 ans	3 ans
7 <sup>ème</sup>	416	4 ans	3 ans
7 <sup>ème</sup> BIS	430		



## Grille des salaires depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2010



### CATEGORIE B - Technicien de Classe Normale

échelon	Indice nouveau majoré	Durée de passage moyenne	durée de passage minimale
1 <sup>er</sup>	298	1 an	1 an
2 <sup>ème</sup>	303	1 an & 6 mois	1 an & 6 mois
3 <sup>ème</sup>	319	1 an & 6 mois	1 an & 6 mois
4 <sup>ème</sup>	325	1 an & 6 mois	1 an & 6 mois
5 <sup>ème</sup>	339	1 an & 6 mois	1 an & 6 mois
6 <sup>ème</sup>	352	2 ans	1 an & 6 mois
7 <sup>ème</sup>	362	3 ans	2 ans & 3 mois
8 <sup>ème</sup>	370	3 ans	2 ans & 3 mois
9 <sup>ème</sup>	384	3 ans	2 ans & 3 mois
10 <sup>ème</sup>	395	3 ans	2 ans & 3 mois
11 <sup>ème</sup>	418	3 ans	2 ans & 3 mois
12 <sup>ème</sup>	439	4 ans	3 ans
13 <sup>ème</sup>	463		

### CATEGORIE B - Technicien de Classe Supérieure

échelon	Indice nouveau majoré	Durée de passage moyenne	durée de passage minimale
1 <sup>er</sup>	340	2 ans	1 an & 6 mois
2 <sup>ème</sup>	356	2 ans & 6 mois	2 ans
3 <sup>ème</sup>	379	2 ans & 6 mois	2 ans
4 <sup>ème</sup>	399	3 ans	2 ans & 3 mois
5 <sup>ème</sup>	420	3 ans	2 ans & 3 mois
6 <sup>ème</sup>	443	4 ans	3 ans
7 <sup>ème</sup>	465	4 ans	3 ans
8 <sup>ème</sup>	489		

### CATEGORIE B - Technicien de Classe Exceptionnelle

échelon	Indice nouveau majoré	Durée de passage moyenne	durée de passage minimale
1 <sup>er</sup>	358	1 an	1 an
2 <sup>ème</sup>	387	2 ans	1 an & 6 mois
3 <sup>ème</sup>	400	2 ans	1 an & 6 mois
4 <sup>ème</sup>	421	3 ans	2 ans & 3 mois
5 <sup>ème</sup>	445	3 ans	2 ans & 3 mois
6 <sup>ème</sup>	467	3 ans	2 ans & 3 mois
7 <sup>ème</sup>	491	4 ans	3 ans
8 <sup>ème</sup>	514		

valeur annuelle du point d'indice : 55,5635 €			indemnité de résidence Zone 3 : 0%		indices majorés
indices majorés	Traitement brut annuel au 1/07/2010	Traitement brut mensuel au 1/07/2010	Zone 1	Zone 2	
295	16391,23	1365,93	41,39	13,79	295
296	16446,80	1370,56	41,39	13,79	296
297	16502,36	1375,19	41,39	13,79	297
298	16557,92	1379,82	41,39	13,79	298
299	16613,49	1384,45	41,53	13,84	299
300	16669,05	1389,08	41,67	13,89	300
303	16835,74	1402,97	42,08	14,02	303
305	16946,87	1412,23	42,36	14,12	305
308	17113,56	1426,13	42,78	14,26	308
312	17335,81	1444,65	43,33	14,44	315
316	17558,07	1463,17	43,89	14,63	316
318	17669,19	1472,43	44,17	14,72	318
319	17724,76	1477,06	44,31	14,77	319
325	18058,14	1504,84	45,14	15,04	325
326	18113,70	1509,47	45,28	15,09	325
328	18224,83	1518,73	45,56	15,18	327
335	18613,77	1551,14	46,53	15,51	335
336	18669,34	1555,77	46,67	15,55	336
338	18780,46	1565,03	46,95	15,65	338
339	18836,03	1569,66	47,08	15,69	339
340	18891,59	1574,29	47,22	15,74	342
345	19169,41	1597,45	47,92	15,97	345
347	19280,53	1606,71	48,20	16,06	346
350	19447,23	1620,60	48,61	16,20	349
352	19558,35	1629,86	48,89	16,29	352
355	19725,04	1643,75	49,31	16,43	355
356	19780,61	1648,38	49,45	16,48	356
358	19891,73	1657,64	49,72	16,57	358
360	20002,86	1666,90	50,00	16,66	360
362	20113,99	1676,16	50,28	16,76	362
369	20502,93	1708,57	51,25	17,08	369
370	20558,50	1713,20	51,39	17,13	370
377	20947,44	1745,62	52,36	17,45	377
379	21058,57	1754,88	52,64	17,54	379
384	21336,38	1778,03	53,34	17,78	384
387	21503,07	1791,92	53,75	17,91	387
392	21780,89	1815,07	54,45	18,15	392
394	21892,02	1824,33	54,72	18,24	394
395	21947,58	1828,96	54,86	18,28	395
399	22169,84	1847,48	55,42	18,47	399
400	22225,40	1852,11	55,56	18,52	400
416	23114,42	1926,20	57,78	19,26	416
418	23225,54	1935,46	58,06	19,35	418
420	23336,67	1944,72	58,34	19,44	420
421	23392,23	1949,35	58,48	19,49	421
430	23892,31	1991,02	59,73	19,91	430
439	24392,38	2032,69	60,98	20,32	439
443	24614,63	2051,21	61,53	20,51	443
445	24725,76	2060,48	61,81	20,60	445
463	25725,90	2143,82	64,31	21,43	463
465	25837,03	2153,08	64,59	21,53	465
467	25948,15	2162,34	64,87	21,62	467
489	27170,55	2264,21	67,92	22,64	489
491	27281,68	2273,47	68,20	22,73	491
514	28559,64	2379,97	71,39	23,79	514







## Rendez-vous salarial de 2011 : ENSEMBLE, faisons-nous ENTENDRE

**L**e 31 mars, les ministres en charge de la Fonction publique ont fait connaître aux organisations syndicales l'agenda social de 2011.

De nombreuses questions importantes seront abordées cette année et devraient être l'occasion de nouvelles négociations.

Mais, il est un enjeu essentiel sur lequel les orientations de nos interlocuteurs n'incitent pas à l'optimisme.

### Il s'agit des salaires et du pouvoir d'achat.

#### Le rendez-vous salarial annuel est fixé au 19 avril.

D'ores et déjà, on le sait, les désaccords avec le Président de la République et le gouvernement sont lourds et profonds sur ce qui constitue une préoccupation prioritaire des agents.

Nous ne pouvons accepter que la concertation qui s'annonce ne soit qu'une pure formalité, entérinant de fait une politique que nous rejetons.

Il en est ainsi, notamment, du gel de la valeur du point pour 2011 et de la forte probabilité qu'il en soit de même pour 2012, voire 2013. De telles dispositions auraient de graves répercussions pour tous les personnels de la Fonction publique de l'hospitalière, de la territoriale et de l'Etat dans un contexte annoncé de forte inflation.

Cela accentuerait la perte déjà considérable de pouvoir d'achat, l'écrasement de la grille indiciaire et l'affaiblissement des déroulements de carrière. **D'autres choix sont nécessaires, justes et possibles.**

Nos organisations syndicales les affirment à nouveau :

- ➔ **Des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat.**
- ➔ **Une meilleure reconnaissance des qualifications.**
- ➔ **Une amplitude réelle des carrières.**

Elles appellent les agents à s'emparer de ces revendications, à les faire vivre, à les porter haut et fort. Plus que jamais, la pétition unitaire qu'elles ont initiée est à l'ordre du jour.

### Signons-la et faisons-la signer massivement.

(site : <http://salairesfonctionpublique.fr>)

**Ensemble, mobilisons-nous pour nos salaires et notre pouvoir d'achat**

Paris, le 4 avril 2011



## Une politique salariale désastreuse : La baisse du point d'indice

Le traitement des agents de la Fonction publique se calcule à partir de la valeur du point d'indice.

### Traitement = indice majoré x valeur du point.

\* L'indice majoré est fixé par le grade et l'échelon du fonctionnaire. C'est le principe de la grille. Il assure la transparence, l'égalité de traitement et une solidarité pour 5 millions d'agents publics.

Le point d'indice a perdu 9% de sa valeur depuis 2000.

2011, 2012 et 2013 des années blanches ?

C'est la prévision de la loi de finances triennale. Malgré la hausse des prix.

### Minimum de traitement : la course derrière le SMIC !

Pour maintenir le minimum de traitement au niveau du SMIC, le gouvernement doit fréquemment ajouter des points en bas de grille. (Cela depuis juillet 2000)

### Les traitements nets

La loi de réforme des retraites organise la progression de la retenue pour pension (titulaires).

- A terme (2020) cela représentera une journée de salaire par mois.

- Jeu d'écritures budgétaires pour réduire les traitements.

### Une politique salariale... toujours plus individualisée

Le maintien du pouvoir d'achat n'est plus assuré de manière collective (valeur du point) mais mesuré pour chacun

- La progression de carrière est rognée, parfois même annulée (pied de grille)

- Les plus jeunes sont moins bien payés que leurs aînés au même moment de la carrière

L'indemnité GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat)

- Son versement ne couvre pas les pertes.

- Mais il ne concerne pas tout le monde (les non titulaires écartés du versement en 2010).

- La GIPA participe de la théorisation de cette politique de baisse du pouvoir d'achat du point. Travailler plus... pour gagner plus

Rémunérer la performance

- Au travers de l'indemnitaire avec la PFR (prime de fonctions et de rendement)

- Au travers de l'intéressement collectif (principe voté par le Parlement contre l'avis de tous les syndicats).

Au risque d'effets pervers, de la division, de la démotivation.

### Accroître la part des indemnités...

C'est un recul de la protection sociale

C'est inégalitaire

C'est rompre les solidarités

**Accroître la part des indemnités.... C'est ce que fait le gouvernement**

### Les pensions de retraite

Depuis 2003, revalorisation en fonction de l'indice prévisionnel des prix à la consommation (en moyenne)

En 2008, année de forte hausse, le Parlement vote une dérogation à cette règle

La revalorisation au 1er avril 2011 : +2,1%

### Un autre partage des richesses

Pour développer les services publics, recruter et rémunérer leurs personnels  
En solidarité avec tous les salariés et retraités...





## Poursuivre les mobilisations !

non-titulaires

### Un protocole qui méritait d'être débattu

Le texte soumis à signature par le gouvernement à l'issue des négociations comporte des avancées qui transposées dans la loi, devraient permettre la titularisation d'un certain nombre de contractuels et améliorer la situation des agents non titulaires ; en outre, il ne comporte pas de recul par rapport à la situation existante, ni sur les principes statutaires, ni sur les règles de recrutement ou de gestion des non titulaires.

Il comporte cependant de réelles limites, écartant selon les secteurs de la fonction publique, une partie importante des personnels précaires, en particulier ceux qui sont recrutés sur de faibles quotités de travail. Du point de vue du gouvernement, il clôt le débat ; la FSU ne l'entend pas ainsi.

Si au sein de son bureau national, une majorité s'est prononcée en la faveur de la signature par la FSU de ce protocole, ses insuffisances, alors que nous devons combattre des attaques statutaires et une politique agressive de réduction de l'emploi public, n'ont pas permis d'obtenir la majorité qualifiée nécessaire (70% en Pour).

La FSU continuera de mobiliser et d'intervenir à tous les niveaux, pour défendre l'ensemble de ses revendications. Elle veillera à ce que les dispositions favorables aux personnels soient effectives et élargies au plus grand nombre des agents. Elle demande que la situation des personnels recrutés sur emplois aidés, celle des assistants d'éducation, et des assistantes maternelles et familiales... puissent faire l'objet de discussions sans délais.



**Le service public  
on l'aime, on le défend**

<http://www.fiers-du-service-public.fr/>

### Titularisations : pour qui ? Comment ? Combien ?

Pendant 4 ans, des concours professionnalisés ou examens professionnels devront être organisés. Pourront s'y inscrire les agents en CDI, les contractuels nommés sur emploi permanent, quel qu'en soit le support budgétaire, totalisant 4 ans de service sur une période de 6 ans, dont 2 années au moins avant le 31 mars 2011. Il leur faudra avoir été en contrat (ou en congé régulier) au 31 mars 2011, ou entre le 1er janvier et le 31 mars 2011, et travailler à temps complet, à temps partiel ou s'ils sont à temps incomplet justifier d'une quotité de temps de travail égale à 70% (FPE) ou 50% (FPT). Des recrutements sans concours devront être « spécialement ouverts » en catégorie C.

#### Combien de titularisations ?

Le protocole répond par « la transformation des emplois et / ou crédits utilisés pour rémunérer les personnels concernés » ; c'est un appui car ces crédits existent et c'est en même temps une limite car il faudrait les abonder pour organiser un plan de titularisation. Ce choix politique écarte les « vacataires permanents » et ceux des agents qui, étant recrutés sur de faibles quotités de travail, sont parmi les plus précaires.

#### Le CDI : dans quels cas ?

A la publication de la loi, les agents contractuels qui assurent des besoins permanents verront leurs CDD transformés en CDI s'ils sont employés depuis au moins 6 ans au cours des 8 années précédentes par un même employeur public. Ces durées sont ramenées à 3 ans au cours des 4 dernières années pour ceux qui sont âgés de 55 ans au moins.

A l'avenir, la modification à la marge du contrat par l'employeur, des interruptions de moins de trois mois ne feront plus obstacle au renouvellement du contrat en CDI, dès lors que le contractuel totalise plus de 6 ans d'ancienneté. Il s'agit de la correction de mesures déjà existantes. Le CDI est un contrat de droit public, introduit par la loi en juillet 2005. Il prévoit la continuité du contrat ; cependant, il peut être rompu en cas de suppression d'emploi, si aucun reclassement n'est envisageable.

Cette mesure est importante, mais un CDI ne vaut pas titularisation comme fonctionnaire. La FSU l'a rappelé dans les négociations. Elle agira pour une vraie titularisation des agents en CDI.



## 3 années de mobilisations

**15 mars 2008 :**

la FSU réunit 150 délégués et organise des délégations auprès des groupes parlementaires, des ministères.

**18 mars 2010 :**

remise d'un dossier à Eric Woerth, ministre de la Fonction publique.

**9 décembre 2010 et 20 janvier 2011 :**

rassemblements unitaires à l'initiative de la FSU, de la CGT et de Solidaires.

Sans citer les multiples interventions et initiatives des syndicats de la FSU, les actions locales.

C'est dans la continuité, en construisant la mobilisation que la FSU inscrit son action.

## Recrutement de contractuels : dans quels cas ?

Au cours des négociations, le « donnant- donnant » gouvernemental a été mis en échec. Le contrat à terme incertain, « contrat de projet », la motivation d'un contrat par la spécificité des missions en catégories B et C, que le gouvernement entendait imposer en échange de quelques titularisations, à l'origine limitées aux agents en CDI, ne figureront pas dans le projet de loi. Le « contrat d'activité » contre lequel les personnels de l'INRAP se sont mobilisés à l'appel de la FSU, sera abrogé.

Cependant, l'exigence d'une restriction drastique de la possibilité pour les administrations à recruter des contractuels n'a pas été entendue. Pour la FSU, le combat continue avec en premier lieu, la bataille pour le recrutement de titulaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins, incluant les remplacements. Car chaque fois que ces recrutements ne sont pas assurés, on a recours à des contractuels, placés dans des conditions d'emploi très précaires. Pour la FPT, le rôle du contrôle de légalité des Préfectures et des Centres de gestion doit être renforcé afin d'éviter les recours abusifs aux contrats par les employeurs territoriaux.

## Rémunérations, droits sociaux, action sociale : des chantiers à ouvrir

L'axe 3 du protocole retient l'orientation d'une amélioration de la rémunération (l'objectiver, définir des principes d'évolution, y compris pour les agents en contrats saisonniers), reconnaître aux non titulaires des droits sociaux aussi proches que possible de ceux des titulaires, créer une prime de fin de fonctions à l'instar de la prime de précarité du secteur privé : ces questions seront instruites. Le risque que cela ne débouche pas existe, mais la FSU entend peser dans l'intérêt des collègues, et défendre des règles collectives et transparentes de gestion. Elle interviendra pour que les CCP (les commissions consultatives paritaires élues par les non titulaires) voient leurs compétences obligatoires élargies.



## Et maintenant ?

L'application du protocole nécessite la modification de la loi. S'ouvre donc une période d'élaboration du projet de loi, de débat et de vote du Parlement ; comme au cours des négociations, il va falloir contraindre la majorité à ne pas en profiter pour casser le statut (encore un peu plus qu'elle ne l'a fait en 2010 avec la « loi mobilité ») mais à reprendre les dispositions favorables aux personnels, à corriger les insuffisances.

Dans les ministères et collectivités locales : dès aujourd'hui le recensement des personnels éligibles, la mise en place du dispositif de titularisation sont à l'ordre du jour. La FSU pèsera partout où elle est présente. Elle y posera les questions spécifiques, celle des corps et cadres d'emploi de titularisation, à créer parfois, celle du reclassement qui concerne les corps enseignants pénalisés par le maintien de la clause butoir, celle de l'affectation au moment de la titularisation...

**La précarité pèse sur la qualité des services publics et sur les personnels. Le nombre des agents non-titulaires a augmenté ces dernières années et leur situation s'est aggravée. Les nombreuses actions ont débouché sur ces négociations. Au long de ces deux mois, la FSU a eu le souci de l'unité syndicale, indispensable pour être entendus de ce gouvernement. Rien n'est automatiquement réglé et la mobilisation doit se poursuivre.**



### Fusion des corps : les personnels de laboratoire "intégrés" dans les corps IRTF



**L**es projets des textes modifiant le statut des ITRF afin de réaliser la fusion avec les corps de la filière des personnels de laboratoire des établissements scolaires ont été présentés aux CTPM de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les 8 et 10 février 2011. Malgré l'opposition de la majorité des organisations syndicales, le décret est actuellement examiné en Conseil d'Etat avant parution prochaine au journal officiel, ceci après une unique réunion entre le ministère de l'Éducation Nationale et les organisations syndicales, qui s'est avérée relever plus de l'information que de la concertation. Au seul motif d'une réduction des corps dans la finalité d'une économie de gestion qui reste à démontrer, les personnels de laboratoire vont être régis par les mêmes textes que les personnels qui exercent dans les universités, rectorats et inspections académiques. Ainsi après les personnels transférés à la Fonction Publique Territoriale et donc sortis à la fois de la Fonction Publique d'Etat et du ministère de l'éducation, c'est au tour des personnels des labos de quitter l'Education Nationale pour se retrouver dans celui de l'Enseignement Supérieur.

#### Quelles incidences pour les personnels de laboratoire ?

- ⇒ **Les postes** : ils resteraient gérés par le recteur, relevant donc du Comité Technique Académique de l'Éducation Nationale. Le "non-changement" est donc affiché. Cependant, dans plusieurs académies, et dès cette année, les rectorats ont annoncé des redéploiements des postes en collège sur les lycées. Des conséquences sur la carte des emplois sont déjà en marche.
- ⇒ **Les missions** : le ministère a affirmé que la circulaire actuellement en vigueur dans l'Éducation Nationale serait reconduite. Cela reste à confirmer.
- ⇒ **Gestion des carrières** : avancements de grade, listes d'aptitude, réductions d'ancienneté, recrute-

ments, mutations restent à définir. Des groupes de travail auront lieu courant 2011. La précipitation à faire passer les textes n'a pas permis de définir les modalités. Les textes permettront l'accès à la catégorie A, mais dans quelles proportions pour les personnels des établissements scolaires ? Le nombre de promotions sera annoncé pour l'ensemble du corps concerné des ITRF, sans fléchage direct (ce serait irrégulier) en direction des personnels exerçant dans l'université ou dans les EPLE. Sera-t-il plus facile pour un personnel de labo de travailler dans le supérieur et/ou d'accéder à des fonctions d'assistant ingénieur en catégorie A ? Si le détachement dans le corps des ITRF ne sera plus nécessaire, néanmoins l'opération ne pourra pas se faire sur une simple mutation. Les règles sont celles de l'université et l'arbitraire des choix a été renforcé par les lois sur l'autonomie. Il faudra bien connaître le système et savoir "se vendre".

#### ⇒ Représentation syndicale :

□ **Commissions paritaires** : nationale pour les Techniciens, académique pour les Adjoints, elles concerneront l'ensemble des personnels IRTF. Quel sera le rôle des commissaires paritaires académiques sachant que l'université gère ses personnels par des Commissions Paritaires d'Etablissement, qui n'existent pas au sein des rectorats ?

□ **Comité Technique Ministériel** : les personnels de laboratoire seront rattachés à celui du ministère de tutelle de leur corps, à savoir celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

□ **Comité Technique Local** : les personnels de laboratoire seront rattachés à celui dont dépendra leur lieu d'exercice et donc le Comité Technique Académique de l'Éducation Nationale.

#### Un vrai casse-tête !

Si pour l'année 2011 les opérations de gestion en cours restent dans les modalités de l'existant, des changements importants sont à prévoir dès 2012.

Nathalie LONJOU



# ELECTIONS PROFESSIONNELLES ....

## 20 Octobre 2011 Avec le Vote Électronique

**L**es Personnels de l'Education Nationale (ETAT) renouveleront leurs représentants aux Commissions Paritaires (CAP) mais aussi éliront et c'est nouveau, les Comités Techniques.

Les Personnels Techniques de Laboratoire et les ATEC (DLSLD) sont concernés avec tous les autres personnels : Professeurs (1er et 2nd degré) EPS, Enseignement Professionnel, Administratifs, Infirmières, Assistantes Sociales, Personnels de Direction et d'Inspection.



Tous les syndicats de la FSU présenteront des listes pour les CAP, et ensemble ils présenteront des listes pour les élections aux Comités Techniques.

Une nouveauté, le vote électronique aura lieu cette année dans les établissements entre le 13 et le 20 octobre 2011.

Ce sera un scrutin de liste et l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou non titulaires voteront.

Les délais son courts, six semaines après la rentrée, avec un mode de scrutin, nouveau, qui n'aura plus lieu à l'urne ni par correspondance, mais seulement par internet. Bonjour les dégâts : pannes, participations, informations, isolement etc....

Pour l'UNATOS, les conditions de

participation dans lesquelles se mettent en place ses nouvelles modalités de vote sont regrettables. Elles interviennent en plus de nombreux changements concernant les élections professionnelles. (élections des Comités Techniques, convergences de toutes les élections...)



Pour la FSU et ses syndicats, les conditions du scrutin doivent d'une part améliorer son fonctionnement démocratique et sa transparence, et d'autre part favoriser la participation du plus grand nombre des électeurs.

C'est dans cet esprit que nous pouvons parler de démocratie.

Tous les électeurs doivent pouvoir vérifier leur inscription sur la liste électorale et pouvoir obtenir une correction y compris lors du scrutin. Cette liste doit donc faire l'objet d'un affichage sur le lieu de travail, afin de permettre ce contrôle et les corrections éventuelles.

Le gouvernement a répondu partiellement à cette exigence mais renvoie les modalités à chaque ministère.

Tout électeur doit aussi pouvoir participer au scrutin, y compris s'il est dans l'impossibilité d'accéder à un vote électronique. Là aussi, le



gouvernement renvoie aux ministères.

Le 20 octobre, les personnels voteront pour élire leurs représentants dans les Commissions Paritaires, mais également au Comité Technique Ministériel (CTM) et dans les Comités Techniques Académiques. (CTA ou appelés Comités Techniques de Proximité) Enfin, l'enjeu est important pour les personnels. Jusqu'à présent à l'Education Nationale, l'audience des syndicats était mesurée tous les trois ans par les élections aux CAP.

A partir d'octobre 2011, ce seront les élections aux Comités Techniques (CT) qui serviront tous les quatre ans de baromètre de l'audience syndicale et détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale, son poids dans les négociations.

En votant massivement pour les listes de l'UNATOS et de la FSU, vous affirmez vos choix revendicatifs.



**Le 20 octobre 2011 :  
je vote pour  
l'UNATOS et la FSU**



## LE NOUVEAU PROJET DE SARKOZY ET L'ATTAQUE QU'IL REPRESENTE CONTRE LES PERSONNES AGEES ET LES JEUNES

### LES LUTTES SOCIALES S'ETENDENT A L'EUROPE.

Le 9 avril a eu lieu une manifestation réunissant 50 000 personnes et 45 syndicats de tous les pays d'Europe. Il s'agissait de protester contre le **plan d'austérité décidé par le conseil des ministres de l'Europe à l'initiative de la France et de l'Allemagne en la personne de Nicolas Sarkozy et d'Angela Merkel**, qui va aboutir à assécher les crédits sociaux, réduire les salaires et les pensions.

Les salariés sont attaqués " par le bas " dans les institutions locales (départements, régions, nations) et " par le haut " (Europe, Banque Centrale Européennes, Fond monétaire international), alors que ces lieux devraient être des lieux de progrès et de coopération. Même là où les élus ont une volonté de progrès, leurs efforts sont contrés par les politiques d'austérité décidées par une finance qui domine toutes les décisions.



### L'AUSTERITE S'ATTAQUE AUX PERSONNES AGEES.

Une des mesures qui est initiée dans le " débat " national Français par Sarkozy et qui découle de ces plans d'austérité est la question de la dépendance, c'est-à-dire du maintien des personnes âgées dépendantes que nous serons tous, si nous vivons assez longtemps pour l'être. Il s'agit " d'économiser " les crédits et les services publics en faisant appel aux assurances privées obligatoires à imposer aux jeunes dans la prévision de leurs " vieux jours ". Une fois de plus les difficultés économiques et financières créées par la finance vont en fin de compte profiter à ceux qui les ont créées, la finance, les banques, les compagnies géantes d'assurances privées. Il y a là un " cercle vicieux " du pouvoir financier sur la politique. Les salariés, au lieu de la désertir doivent la changer dans le sens de leurs intérêts et la manifestation de Budapest comme les prochaines initiatives syndicales en France en sont un des moyens.

### QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE DES PERSONNES AGEES EN FRANCE ?

Le nombre des plus de 75 ans devrait doubler au cours des prochaines décennies.

Le nombre des **bénéficiaires de l'APA** (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) qui était de 700 000 en 2002 pourrait atteindre 1,6 millions de personnes en 2040. Deviendraient dépendants 15% d'une génération atteignant l'âge de 65 ans et 60% d'une génération atteignant 90 ans.

La volonté du patronat et de ce gouvernement qui le soutient consiste à remplacer une démarche solidaire où chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins par une démarche assuranciellement individuelle où chacun épargne en fonction de ses possibilités et reçoit à due proportion de cette épargne.



### QUELLES PROPOSITIONS ALTERNATIVES ? (1)

Bien sûr, il faut des moyens pour :

- favoriser le maintien à domicile
- créer de nouveaux services de sécurisation de tous les moments de la vie
- créer des financements solidaires

**Ces moyens ne peuvent naître que de la création des richesses sociales par le travail des salariés à condition que ces richesses ne soient pas détournées par la spéculation financière et soit réinvesties dans la production pour satisfaire ces besoins.** Une fois de plus est posée aux salariés la question d'une démocratie du travail : " que, quoi comment produire " et de leur intervention sur ces décisions. Remplacer le pouvoir monarchique du patronat sur les entreprises et les services par des décisions démocratiques sur l'activité industrielle ou les services, cela paraît un objectif utopique qui pourtant est le seul à pouvoir répondre à une crise sociale qui s'aggrave et s'aggravera de plus en plus. La **Sécurité Sociale** qui consiste par exemple à obtenir gratuitement des marchandises que sont les médicaments sur ordonnance a semblé irréalisable aux générations d'avant guerre, et pourtant c'est un objectif utopique qui s'est réalisé et qui est aujourd'hui menacé par la spéculation financière internationale.

Pierrot Assante



(1) Un excellent dossier sur " La Dépendance " a été publié dans la revue " Economie et Politique " N° 676-677 par Catherine Mills.



## REVALORISATION DES PENSIONS : LE COMPTE N'Y EST PAS

La FSU retraités prend acte de l'augmentation des pensions de 2,1% au 1er avril 2011, conformément à l'article L.261-23-1 du Code de la Sécurité sociale. Le gouvernement a corrigé la perspective d'inflation pour 2011 afin de tenir compte des hausses annoncées. Rappelons que l'application de ce dispositif, que nous avons condamné, a conduit à une revalorisation réelle des pensions en 2010 de seulement 0,9%. La mesure 2011 ignore la perte de pouvoir d'achat et les difficultés de vie croissantes des retraités comme il ignore celle des salariés.

Cette évolution se traduira par une augmentation d'environ 25 euros mensuels pour une pension moyenne. Cela est loin de compenser l'évolution des " dépenses contraintes " (gaz + 21% en 1 an, électricité, carburants, alimentation, santé...)

Le ministre du travail a annoncé une hausse de 4,7 % de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées. (ASPA qui remplace le minimum vieillesse)  
Cette allocation passe à 742,32 euros mensuels pour une personne seule et à 1211,37 euros mensuels pour un couple.

La FSU Retraités constate que les pertes accumulées depuis des années ne sont pas prises en compte, qu'aucune mesure spécifique n'est décidée en faveur des pensions les plus faibles, ni pour réduire les inégalités hommes/femmes.

Elle s'inquiète des perspectives d'augmentation de la CSG des retraités qui accentueraient les pertes de pouvoir d'achat des retraités dont beaucoup connaissent une situation de grande précarité. Elle s'oppose fermement à l'idée d'une assurance obligatoire dans le cadre de la perte d'autonomie.

La Section Fédérale des Retraités de la FSU appelle les retraités à continuer de signer et faire signer massivement la pétition qu'elle a initiée ; à agir avec les actifs pour la revalorisation du pouvoir d'achat de tous. Elle propose à l'ensemble des organisations syndicales de retraités de poursuivre ces actions dans un cadre unitaire.

Pour signer la pétition : <http://petitions.fsu.fr>



## BULLETIN D'ADHESION

OUI

**Je souhaite me syndiquer à l'UNATOS-FSU**  
Je vous communique mes coordonnées afin que vous puissiez m'adresser le matériel d'adhésion.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : .....



Découpez ou recopiez ce billet sur papier libre et renvoyez le à l'UNATOS-FSU  
17, rue Melchion - 13005 MARSEILLE - © 04.95.08.11.33 - Fax : 04.95.08.11.34



## Transfert dans les Ecoles de la Marine Marchande

**L**e décret du 12/11/2010 sur la situation de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat, a été publié au JORF le 16 /11 2010. Ce décret modifie les dispositions statutaires introduites par la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique.

Dans le cas d'une restructuration, le dispositif de restructuration professionnelle peut se solder par une disponibilité d'office et un licenciement.

La RGPP est conduite par le Ministère de l'Education sur les Ecoles de la Marine Marchande. En effet, le décret du 28/09/2010 crée l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) placée sous la tutelle du ministre de la mer, (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement). L'ENSM se substitue aux quatre écoles nationales de la Marine Marchande (Nantes - Le Havre - Saint Malo - Marseille).

Conséquence pour les ATEC des ces écoles : un transfert vers le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement à effet du 1/09/2011. C'est l'application directe de la loi du 3/08/2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique.

Les rectorats proposent aux ATEC deux options qui en réalité se résument à une seule : rester sans garantie de durée sur le site actuel de l'école et sans perspective sur l'avenir du site, en intégrant le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et perdre donc toute référence à l'Education Nationale.

Si les agents optent pour le maintien au Ministère de l'Education Nationale, ils ne peuvent pas rester au sein de l'Ecole de la Marine Marchande actuelle et être mutés vers un poste vacant dans le Rectorat, les Inspections Académiques ou services déconcentrés "non décentralisés". Autant dire pas de choix puisque les états de postes vacants connus sont néants. L'UNATOS appelle les Personnels des Ecoles de la Marine Marchande à prendre contact avec nos responsables académiques pour envisager une action, pour exiger une information des personnels, sur les conséquences, sur leur emploi, leur affectation, leurs missions.

## Les services publics de la formation professionnelle initiale, de l'orientation et de l'emploi ne doivent pas être régionalisés

**L'**ARF vient de présenter à la presse son projet d'"acte III de la décentralisation". Les Régions souhaitent de nouvelles compétences : " un grand service public de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle " et à ce titre, obtenir la responsabilité de la carte des formations initiales professionnelles à la place des autorités académiques. Pour l'orientation, l'ARF reprend le néfaste schéma actuel en cours d'application, mais la Région le dirigerait à la place de l'Etat. Pour l'Université, les Régions auraient une compétence équivalente à celle qu'elles assument pour les lycées. Elles plaident aussi pour la décentralisation de la politique de l'emploi. Enfin, elles revendiquent un pouvoir normatif afin d'adapter la législation à leur territoire. La FSU exprime son désaccord avec un tel projet au moment où le service public de la formation et de l'emploi sont percutés par les actuelles politiques de l'Etat : RGPP, démantèlement du service public d'éducation et d'orientation, situation faite à Pôle Emploi après une fusion imposée et sans moyens pour exercer ses missions. Il est pour le moins étrange de confondre la politique menée actuellement visant à privatiser le service public avec ce que devrait être l'Etat. Un Etat qui doit se réformer et se démocratiser, redevenir porteur de l'intérêt général et d'un nouveau contrat social ambitieux dans une société plus juste et démocratique.

Par ailleurs la FSU est opposée à toute nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités territoriales se sont aggravées et qu'aucun mécanisme de péréquation financière digne de ce nom n'a été mis en place.

La FSU a dénoncé la RGPP tout comme la réforme des collectivités territoriales inspirées par la même politique de destruction des services publics, de mise en concurrence des territoires et des citoyens.

La FSU demande un bilan de la décentralisation actuelle, de ses forces et de ses faiblesses. Elle souhaite des évolutions permettant d'assurer plus d'égalité sur le territoire et d'améliorer les articulations Etat /décentralisation. Elle considère que les formations professionnelles initiales comme les formations générales et technologiques doivent rester de la responsabilité de l'Etat ainsi que ce qui concerne l'orientation des lycéens. Elle s'opposera à cette régionalisation de la formation professionnelle initiale, de l'orientation et de la politique de l'emploi.

L'urgence aujourd'hui n'est-elle pas plutôt de conduire un véritable débat démocratique, à partir d'un réel bilan, sur une réforme progressiste de la décentralisation et de la déconcentration favorisant le développement et l'amélioration du service public en fixant clairement les responsabilités de l'Etat et des régions ? La FSU continue d'impulser ce débat.



ENMM Marseille



**AIX MARSEILLE**

QUET Frédéric  
UNATOS FSU  
17 rue Melchion  
13005 MARSEILLE  
Tél : 04 95 08 11 33  
Fax : 04 95 08 11 34

**AMIENS**

DAMIANI Roberto  
60 rue Victor Hugo  
80440 BOVES  
Tél : 03 22 82 37 47  
Fax : 03 22 09 35 52

**BESANCON**

CAMP François  
FSU 25  
Maison des Syndicats  
4 rue Léonard de Vinci  
25000 BESANCON  
Tél : 03 81 81 87 55  
Fax : 03 81 81 23 04

**CAEN**

GUILBERT Pascal  
FSU 14  
85 rue de l'Oratoire  
14000 CAEN  
Tél : 06 85 89 27 80  
Fax : 02 31 86 29 33

**CLERMONT-FERRAND**

DUVERNY Philippe  
FSU 63  
Maison du Peuple  
29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT FD  
Tél / Fax :  
04 73 36 09 62

**CRÉTEIL**

DAUPRAT M. Françoise  
FSU 93  
Place de la Libération  
93012 BOBIGNY Cedex  
Tél : 01 48 96 36 96  
Fax : 01 48 96 36 80

**DIJON**

GUENOUX Michèle  
FSU 21  
45 rue Parmentier  
21000 DIJON  
Tél : 03 80 70 14 47  
Fax : 03 80 71 54 00

**GRENOBLE**

VICTOR Catherine  
FSU 26  
Maison des Syndicats  
7 rue Bizet  
26 000 VALENCE  
Tél/Fax :  
04 75 78 03 26

**LILLE**

DUFOUR Jean Marc  
CLG Victor Hugo  
20 rue de Luchon  
59490 SOMAIN  
Port : 06 61 34 83 89

**LYON**

BUREL Marie Line  
FSU 69  
205 place GUICHARD  
69 003 LYON  
Tél : 06 99 81 15 07  
Fax : 04 78 60 04 51

**MONTPELLIER**

NOS Pierre  
Maison des Syndicats  
474 allée Henri II de  
Montmorency  
34000 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 22 15 23  
Fax : 04 67 15 00 92

**NANCY-METZ**

JEANRONT Marie Josée  
FSU 57  
3 rue Gambetta  
57000 METZ  
Tél / Fax :  
03 87 65 33 73

**NICE**

SOURRIBES Solange  
FSU 06  
264 bd de la Madeleine  
06000 NICE  
Tél : 06 26 34 85 58  
Fax : 04 83 33 02 41

**ORLÉANS-TOURS**

THEURIER Joël  
FSU 45  
10 Rue Molière  
45000 ORLEANS  
Tél : 02 38 78 00 65  
Fax: 02 38 78 00 61

**POITIERS**

DUMESNIL Patrice  
FSU 86  
16 av. du Parc  
d'Artilerie  
86020 POITIERS CEDEX  
Tél : 05 49 01 37 07  
Fax : 05 49 01 70 58

**REIMS**

HAUDIQUET Didier  
Maison des syndicats  
J. Reyssier  
1 place de Verdun  
51000 CHALONS EN  
CHAMPAGNE  
Tél : 06 08 41 14 60

**RENNES**

WEBER Henri  
FSU 22  
18 rue de Brest  
22000 SAINT BRIEUC  
Tél : 06 80 84 08 83

**RÉUNION**

RAPADY Claude  
74 rue Laravine  
97440 SAINT ANDRE  
Tél : 06 92 07 68 22

**ROUEN**

VENGEON Christophe  
FSU 76  
4 rue Louis Poterat  
76100 ROUEN  
Tél : 02 35 03 34 50  
Fax: 02 32 18 67 40

**TOULOUSE**

DOUMERC Thierry  
FSU 31 - Bât C  
3 Ch du Pigeonnier de  
la Cépière  
31000 TOULOUSE  
Tél : 06 84 22 97 29  
Fax : 05 65 22 15 28

**VERSAILLES**

GRAND RIVIERE Agnès  
FSU 91 - 12 place des  
terrasses de l'Agora  
91034 EVRY Cedex  
Tél : 01 60 77 84 50  
Fax : 01 60 77 97 73

Le Site de l'UNATOS :  
[www.unatos.fr](http://www.unatos.fr)

**CROUS**

MOUADHEN Adrien  
UNATOS FSU  
Tél : 04 95 08 11 33

**LABORATOIRES**

LONJOU Nathalie  
UNATOS FSU  
Tél : 06 87 52 31 89

**ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR**

BROSSARD Jean Michel  
UNATOS FSU  
Tél : 06 13 68 08 17  
Fax : 02 38 78 00 61

## Vacances en camping avec le GCU\*



- \* 100 terrains aménagés
- \* Location de résidences mobiles, d'appartements et de bungalows toile
- \* Tarifs attractifs
- \* Activités de plein air, détente et loisirs
- \* Ambiance familiale et conviviale

\*Assurés MAIF et Filia-MAIF - Fonctionnaires ou employés d'une collectivité territoriale - Salariés des établissements laïques de l'éducation, de la formation, de la recherche, de la culture, de la santé, des sports et loisirs, de l'action sociale - Enseignants de l'Union Européenne.

**GROUPEMENT  
DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES**  
72 boulevard de Courcelles - 75017 PARIS  
Tél. : 01 47 63 98 63 - Fax : 01 47 63 04 14  
[www.gcu.asso.fr](http://www.gcu.asso.fr) - [gcu@gcu.asso.fr](mailto:gcu@gcu.asso.fr)



Recevez gratuitement notre documentation\*\* en retournant ce bon au GCU

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

\*\*Envoi d'un CD-Rom :  ou Envoi d'une documentation papier :

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES - 72 boulevard de Courcelles - 75017 PARIS